

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

OBJET DU MARCHE : SEJOUR SKI DANS LES ALPES FRANCAISES

### TYPE DU MARCHE :

Marché à procédure adaptée selon dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### OBJET :

Un séjour au ski de cinq jours incluant: **l'hébergement en pension complète dans les Alpes françaises (altitude minimum 1200mètres) au pied des pistes** (village de vacances ou tout type d'hébergement collectif, chambre de 2, 4, 6, 8 personnes maximum), la location des skis et les remontées mécaniques, pour 48 élèves et 5 accompagnateurs.

Le séjour doit se dérouler sur 6 jours dans la période comprise entre le **9 mars 2025 et le 15 mars 2025** conformément au programme ci-dessous: le départ se fera le dimanche et le retour le samedi matin.

### Prestation de séjour clé en main incluant :

- Transport en autocar grand tourisme de Gisors (27) vers le lieu de séjour le dimanche matin, et retour de nuit vers Gisors le samedi suivant (départ le vendredi soir après le diner)
- Hébergement en pension complète au pied des pistes en un lieu central pratique pour rayonner et en village de vacances ou tout type d'hébergement collectif, chambre de 2, 4, 6, 8 personnes maximum par chambre.
- Location du matériel de ski
- Séances de cours de ski alpin avec 4 moniteurs ESF pour chaque demi-journée de ski soit un total de 32 séances

### PROGRAMME DES ACTIVITES :

Nous demandons pour 5 journées:

- que soit prévu la location des matériels de skis (skis, casques, chaussures de skis) et le coût des remontées mécaniques pour 8 demi-journées de ski
- que soit prévu un moniteur de ski agréé pour les quatre groupes de ski, sur chaque demi-journée de ski (soit 8 \*4 moniteurs)

### PROGRAMME DES JOURNEES

Jour 1, le dimanche : Départ du collège dans la matinée, arrivée au centre le soir, ; repas et nuit au centre.

Jour 2, le lundi : Distribution du matériel de ski le matin et Ski après-midi (2h) avec 4 moniteurs ESF ; repas et nuit au centre

Jour 3, le mardi : Ski le matin avec 4 moniteurs et repas tous ensemble à midi. Ski l'après-midi avec 4 moniteurs puis retour au centre avec repas du soir.  
Nuit au centre.

Jour 4, le mercredi : Ski le matin avec 4 moniteurs ESF et repas tous ensemble à midi. Ski l'après-midi avec 4 moniteurs ESF puis retour au centre avec repas du soir.  
Nuit au centre.

Jour 5, le jeudi : Repos, temps libre au centre, balade dans la station le matin, repas tous ensemble le midi. Ski l'après-midi avec 4 moniteurs ESF puis retour au centre avec repas du soir. Soirée musicale.  
Nuit au centre.

Jour 6, le vendredi : Ski le matin avec 4 moniteurs ESF et repas tous ensemble à midi. Ski l'après-midi avec 4 moniteurs ESF puis retour au centre. Repas au centre.  
Départ en car vers Gisors après le repas. Pas d'hébergement

Jour 7, le samedi : Arrivée prévue à Gisors tôt dans la matinée.

#### ASSURANCE :

Si le candidat ne souhaite pas appliquer un système de facturation a posteriori aux frais réels (avec une tolérance de quelques annulations – préciser le nombre maximum, et facturation uniquement des séjours des élèves effectivement présents), il devra prévoir **en option** une assurance annulation dont il donnera le coût par personne (joindre le détail du contrat et fournir une notice explicative simplifiée).

#### PRIX :

Les prix seront proposés en euros hors taxes et TTC. Le cas échéant, les suppléments de prix applicables à certaines périodes seront explicites et inclus dans l'offre.

Le devis du candidat fera obligatoirement apparaître distinctement les éléments suivants :

- prix unitaire de la pension complète pour un élève
- prix unitaire de la pension complète pour un adulte accompagnateur
- prix unitaire du forfait remontée mécanique pour un élève
- prix unitaire du forfait remontée mécanique pour un adulte accompagnateur
- prix unitaire des frais de location des matériels de skis pour un élève
- prix unitaire des frais de location des matériels de skis pour un adulte accompagnateur
- prix pour 4 moniteurs de ski agréés.
- transport: en autobus grand confort (les frais de péage et de stationnement inclus)
- un devis pour 48 élèves et 5 accompagnateurs
- un devis pour 8 demi-journées de ski
- les frais des chauffeurs.
- l'assurance responsabilité civile.
- l'assurance annulation individuelle.
- option assurance annulation pour tout le groupe.

**EN AUCUN CAS LE CANDIDAT NE PEUT PROPOSER LA GRATUITE DE SA PRESTATION POUR UN ADULTE ACCOMPAGNATEUR.** En effet le Juge des comptes estime que l'encadrement d'un voyage qui relève d'une mission de service public ne saurait être mis, même indirectement, à la charge des

familles des élèves, et ce en vertu du principe de gratuité de l'enseignement tel que précisé à l'article L132-2 du Code de l'Education.

**Important : le candidat doit faire apparaître sur la proposition le prix du séjour par participant.**

**Ainsi, il ne fera pas figurer un prix par élève avec des gratuités accompagnateurs.**

**De plus, tout versement d'allocation au responsable de groupe pour couvrir les frais d'organisation du voyage est à proscrire et ne doit donc pas apparaître sur la facture.**

#### FORME :

Marché à bon de commande unique (par séjour) émis par l'Etablissement.

Le candidat doit fournir une offre comportant le prix proposé et valant acte d'engagement. La durée de validité de l'offre sera de **75 jours**.

Les clauses du contrat entre l'Etablissement et le voyageur seront *conformes à la loi 92-645 du 13 juillet 1992 et au décret 94-490 du 15 juin 1994 (faire figurer le numéro d'agrément sur le contrat).*

#### COMPTABLE ASSIGNATAIRE :

L'Agent comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée général et technologique DUMEZIL à VERNON. Les règlements seront effectués par mandat administratif. Les factures seront adressées au Collège Pablo Picasso de GISORS par le biais de la plateforme CHORUS PRO, conformément au Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique (SIRET N° 19271631400013, Pas de code « Service »)

#### DOCUMENTS A FOURNIR :

A l'appui de son offre complétée par le détail des conditions de l'assurance annulation (tableau à remplir et brochure de l'assureur), le candidat doit fournir les documents prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics, à savoir :

- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière
- en cas de redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.
- une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat :
  - a satisfait aux obligations légales et fiscales
  - n'a pas fait l'objet d'interdiction de concourir
  - n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9 ,L.324-10 , L.341-6 , L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail .

#### QUALITE :

Les moyens de transport doivent répondre à la réglementation en vigueur le jour du départ.

#### FACTURATION :

Les factures reprendront exhaustivement les éléments détaillés du devis, en ayant soin de faire apparaître distinctement les coûts élèves et les coûts adultes.

En aucun cas les premiers règlements (y compris acomptes (au nombre maximum de 2)) ne pourront intervenir avant fin novembre 2024. Le prestataire pourra au mieux présenter une facture d'acompte au règlement :

1. soit au plus tôt mi-décembre 2024 et sera limité à 30% du prix total de la prestation,
2. soit au plus tard 30 jours avant le début du séjour et sera limité à 70% du prix total de la prestation,

A la suite la première facturation d'acompte du mois de décembre (cas N°1), la seconde sera présentée 30 jours avant le début du séjour et n'excédera pas de 40% du prix total de la prestation (70% d'acompte au total).

Dans les deux cas, le solde (les 30 % restants) sera versé après service fait, soit à la fin du séjour.

Mode de règlement par virement administratif (délais de paiement : 30 jours après réception de la facture). Fournir un R.I.B.

## JUGEMENT DES OFFRES, CRITERES D'ATTRIBUTION

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Prix	40 %
Qualité des produits et services	60 %

Le prix sera noté sur 40 points. L'offre la moins-disante obtiendra 40 points, l'offre à comparer sera notée en fonction de l'écart qui la sépare de l'offre la moins-disante.

Note de l'offre à comparer : 
$$\frac{\text{Montant de l'offre la moins-disante}}{\text{Montant de l'offre à comparer}} \times 40$$

La qualité des prestations sera notée sur 60 points :

- Conformité au besoin : 40 points
- Niveau des prestations : 10 points (transports, qualité du lieu d'hébergement, assurance de réalisation des visites prévues ...)
- Présentation de l'offre : 5 points
- Présentation de l'assurance annulation (simplicité, clarté et exhaustivité des explications) : 5 points

## RECEPTION DES OFFRES

**Les offres devront être transmises avant le « délai de rigueur au jour et heure défini par l'utilisateur de la plateforme AJI », plateforme dédiée aux marchés publics de l'Education Nationale.**

**Les offres qui parviendraient après la date et l'heure indiquées ne seront pas examinées.**

### Renseignements complémentaires :

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse : <http://www.aji-france.com>, rubrique « Marchés publics »

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être demandés :

Collège Pablo Picasso

42 route de Saint Paër

27140 GISORS

Tél 02 32 27 05 75

Tél 02 32 27 99 08(ligne directe du gestionnaire))

Fax 02 32 55 80 59

Mail : [int.0271631b@ac-rouen.fr](mailto:int.0271631b@ac-rouen.fr)